SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 17 octobre 2026

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 2 octobre 2026
Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 26
Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75
Nombre de voix membres présents : 34
Nombre de voix pouvoirs : 23

Etaient présents : Mmes, FATH, GLAD, KASTNER, LANG, MARAJO-GUTHMULLER, MELLON, MULLER, WEY, MM. ACKER, BASTIAN, BAUER, BERRON, BOTZUNG, BUFFA, HASSENFRATZ, HERRMANN, HILT, HUBERT, JACOBI, MARCHAL, MARMILLOT, ROYAL, SCHIMPF, SCHMITT, SUSS, WEBER.

Ont donné procuration : Mmes BELRHITI, HECKEL, KRIEGER, LEHMANN, LORENTZ, SANDER, SCHNITZLER, SENGEL, STIEFEL, MM., BRUPPACHER, DORSCHNER, ENSMINGER, STAATH, WINDSTEIN, ZINGRAFF.

Voix : 57
Pour : 57
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Renouvellement de la ligne de trésorerie pour l'année 2027.

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,
VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,
VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,
CONSIDERANT que le SYCOPARC ne dispose pas, pour la mise en œuvre de ses actions, d'une trésorerie suffisante,

Décision : Le Comité Syndical décide :
- d'autoriser Mme la Présidente à souscrire une nouvelle ligne de trésorerie d'une durée de 12 ou 18 mois et d'un montant maximum de 1.000.000 €,
- d'autoriser Mme la Présidente à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'application de la présente décision.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20261017-CS171026DEL10-DE
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026